



**Procès-verbal de la 40^e assemblée ordinaire des délégués de
l'Association des communes du district du Lac, du 23 mai 2024**

Emplacement	Halle polyvalente, Cressier
Début	19h30
Fin de la partie officielle	20h30
Présidence	Christoph Wieland, préfet président de l'assemblée des délégués
Procès-verbal	Silvia Hyka, responsable administrative
Convocation	adressée à toutes les communes membres ainsi qu'aux invitées et invités, par invitation personnelle sous la forme d'un courrier élec- tronique le 1 ^{er} mai 2024

Communes représentées (selon la liste des présences)

Courgevaux, Cressier, Fräschels, Greng, Gurmels, Chiètres, Kleinbödingen, Meyriez, Misery-Courtion, Mont-Vully, Muntelier, Morat, Ried, Ulmiz

Invité/es présent/es (selon la liste des présences)

Gottlieb Heid, commandant de bataillon du corps SP Pompiers Lac ; Daniel Kohler, membre du Comité pompiers Lac; Frédéric Perritaz, Bike-In FR25; Micheline Guerry, acf; Yvonne Suter, conseillère communale Münchenwiler; Christoph Aeberli, Office des forêts et de la nature; Pierre-André Burnier, ex-président ACLac et président du groupe de travail Aménagement du territoire; Stéphane Moret, Association Régionale du Lac

Les députées au Grand Conseil (selon la liste des présences)

Christine Jakob, Catherine Esseiva

Représentant/es de la presse (selon la liste des présences)

Urs Haenni, Murtenbieter/Freiburger Nachrichten, Anzeiger von Kerzers

Excuses reçues à l'intention de l'assemblée des délégués

De la part de communes:

Courtepin

De la part d'invité/es:

Carole Baschung, députée au Grand Conseil; Flavio Bortoluzzi, député au Grand Conseil; Rudolf Herren, député au Grand Conseil; Alexander Schroeter, député au Grand Conseil; Philipp Wieland, député au Grand Conseil; Christian Brechbühl, ex-président ACLac; Joseph Deiss, ex-président ACLac; Christiane Feldmann, ex-présidente ACLac; Daniel Lehmann, ex-président ACLac; Elisabeth Leu, ex vice-présidente de l'assemblée des délégués; Ernst Mäder Essig, ex-président ACLac; Seeland biel/bienne; Gabriel Schmutz, président de l'Association du personnel communal du Lac; Susanne Schwander, ex-députée au Grand Conseil; David Fattebert, président acf; Erwin Fuhrer, conseil communal Gurbrü/BE.

1. Salutations et ouverture de l'assemblée

C. Wieland ouvre la partie statutaire de l'assemblée des délégués et rappelle qu'en vertu des statuts de l'Association des communes du district du Lac, l'invitation à l'assemblée des délégués doit être envoyée 20 jours à l'avance. Les documents sont par ailleurs à disposition pour consultation pendant 10 jours à la préfecture. L'invitation ayant été envoyée le 1^{er} mai 2024, les statuts sont respectés.

Il constate que 34 délégués sur 40 sont présents, la majorité absolue est ainsi de 18 voix et l'assemblée des délégués peut délibérer valablement.

Election du scrutateur: M. David Humair, syndic de Cressier, avec des remerciements pour l'exercice de cette fonction.

Les déléguées et délégués n'ont pas de questions ni de remarques.

C. Wieland propose ensuite une modification de l'ordre du jour, au point 5 – Election à la présidence du Comité pompiers Lac. Il informe qu'aucune candidature n'a été soumise au comité ACLac. Le Comité pompiers Lac va examiner prochainement une solution par intérim, et le comité ACLac œuvre lui aussi activement à la recherche d'une solution.

Il propose de modifier comme suit le point 5 de l'ordre du jour: a) Radiation de l'élection à la présidence du Comité pompiers Lac, b) Ajout de l'élection d'une nouvelle représentation des communes bernoises, en raison de la démission du représentant actuel.

La proposition est acceptée sans discussion.

C. Wieland salue les déléguées et délégués des communes, les membres de la commission financière, ainsi que la nouvelle responsable du secrétariat de l'ACLac, Mme Silvia Hyka.

Il salue par ailleurs les invitées et invités suivants: Micheline Guerry de l'acf, Pierre-André Burnier, ex-président de l'ACLac et président du groupe de travail Aménagement du territoire, Stéphane Moret, Association Régionale du Lac, Gottlieb Heid, commandant du bataillon du corps SP Pompiers Lac, Christoph Aeberli, de l'Office des forêts et de la nature, ainsi que Christine Jakob, députée au Grand Conseil.

Il souhaite également une cordiale bienvenue aux représentantes et représentants de la presse, ainsi qu'à M. Perritaz, de Bike-In FR25, qui interviendra pendant la deuxième partie de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la 39^e assemblée ordinaire des membres, du 5 octobre 2023

Le procès-verbal a été envoyé aux déléguées et délégués avec l'invitation. Il n'y a ni questions ni remarques à son sujet.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Rapport de gestion

Le rapport de gestion a été envoyé aux déléguées et délégués avec l'invitation, pour prise de connaissance. Il n'y a ni questions ni remarques à son sujet.

C. Wieland remercie les auteurs du rapport de gestion.

4. Comptes annuels

Les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision ont été envoyés avec l'invitation, et le rapport de la commission financière l'a été subséquemment par courriel le 16 mai 2024.

D. Humair, syndic de Cressier, demande ce que sont les CHF 119'050.- sous le poste 363. Réponse: il s'agit de la contribution de l'ACLac à l'ARL.

C. Wieland passe la parole à la commission financière.

P. Aeby informe sur la séance du 7 mai, à laquelle ont pris part la commission financière, l'administration des finances, un membre du comité de l'ACLac, la responsable du secrétariat, le commandant du bataillon du corps SP Pompiers Lac, ainsi que l'organe de révision.

Il commente certains points figurant dans le rapport de la commission financière, notamment la recommandation de mettre en place un système de contrôle interne. Il explique en outre les coûts accrus de maintenance du corps de sapeurs-pompiers. Ce dernier a repris de l'ECAB des véhicules dont l'entretien était déficient, et il a fallu les remettre en état et les contrôler. Dans ce contexte, la commission financière a noté avec étonnement que l'ECAB n'est pas entré en matière sur la demande du commandant de bataillon concernant une compensation. Malgré ce fait, d'autres incertitudes au niveau de la planification pendant l'élaboration du budget 2023, ainsi que l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la défense incendie et les secours, qui transfère les coûts d'intervention chez le contribuable en lieu et place de la personne qui a causé l'intervention, le corps de sapeurs-pompiers a pu boucler l'exercice en dessous du budget.

La commission financière demande au comité de l'ACLac et au corps de sapeurs-pompiers d'élaborer une planification financière quinquennale. L'objectif est d'obtenir une meilleure sécurité de planification.

P. Aeby propose au nom de la commission financière d'approuver les comptes annuels. Il remercie tous les acteurs pour leur travail de haute qualité.

Eddy Wernli présente ensuite en français les remarques de la commission financière.

Il n'y a ni questions ni remarques de la part des déléguées et délégués.

Les comptes annuels 2023 sont adoptés à l'unanimité.

C. Wieland remercie pour leur travail MM. M. Wüstefeld, G. Heid, le Comité pompiers Lac et le comité de l'ACLac.

5. Election d'une nouvelle représentation des communes bernoises

C. Wieland informe sur la démission de D. Kohler, conseiller communal de Münchenwiler, qui représentait jusqu'à ce jour les communes bernoises. Il le remercie pour son engagement au service du corps SP Pompiers Lac.

Il présente sa candidate, Mme Yvonne Suter, conseillère communale à Münchenwiler.

L'élection n'est pas nécessaire, puisque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir.

6. Informations

C. Wieland présente les réflexions et les nouveautés concernant la protection de la population,

en précisant qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une information.

La nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Il s'est agi d'une révision totale, incluant des modifications de la structure de conduite et de communication. Les cantons ont ensuite dû adapter leur propre législation. Le Grand Conseil du canton de Fribourg débattera cet automne de la loi révisée. Une nouveauté est que les tâches de conduite et de pilotage se trouvent désormais au niveau cantonal, et non plus au niveau communal. Les préfètes et préfets fonctionneront comme organe de coordination dans les districts.

Dans le district du Lac, il existe déjà une association de communes, à savoir l'Association pour la protection de la population de la région de Morat (AsPPRM), qui regroupe 9 communes. La préfecture a contacté des communes du district pour leur demander ce qu'elles pensent de l'utilité d'une structure de conduite au niveau du district, ou si elles la voient plutôt au niveau cantonal. Toutes les communes se sont prononcées en faveur d'une coordination au niveau du district. De l'avis de C. Wieland, cela est indiqué, puisque la protection de la population doit se situer le plus près possible de cette dernière, en raison des disparités régionales.

Il s'agissait ensuite de savoir si l'AsPPRM doit accueillir les 6 communes restantes (variante 1), ou si l'ACLac doit se charger à l'avenir de la protection de la population (variante 2).

Le comité de l'ACLac s'est prononcé en faveur de la variante 2, qui fait maintenant l'objet d'un examen avec la préfecture. Il en va notamment des conséquences financières d'une reprise par l'ACLac.

C. Wieland précise encore que l'AsPPRM a été informée sur ces réflexions il y a quelques jours.

Les déléguées et délégués sont invités à s'exprimer et à poser des questions.

P. Aeby prend la parole et exprime des réserves, puisqu'on a vu avec le corps SP Pompiers Lac que les coûts sont supérieurs à la moyenne en raison de la taille du district. Un transfert de la protection de la population au niveau du district serait-il plus onéreux qu'une coordination au niveau cantonal?

CW précise que les structures cantonales seront dans tous les cas maintenues. Une question en suspens est de savoir avec qui le canton communiquera à l'avenir en cas de catastrophe. Sera-ce une structure au niveau du district ou la commune concernée? Il précise aussi que le budget de la protection de la population du district du Lac est à ce jour très faible. Sauf erreur de sa part, il s'élève à environ CHF 40'000.- par année.

Pour répondre à une question, il confirme que toutes les personnes œuvrant pour la protection de la population le font dans le cadre de la milice.

Une autre question concerne l'échange avec d'autres districts, et si l'on dispose d'informations sur la manière dont ces derniers s'organisent. C. Wieland confirme qu'il y a échange entre les districts. Vu qu'il existe déjà une Association pour la protection de la population dans le district du lac, ce dernier est, à sa connaissance, déjà plus avancé que d'autres districts au niveau des réflexions.

7. Divers

C. Wieland demande si quelqu'un désire encore prendre la parole.

D. Humair, syndic de Cressier, prend la parole et rend compte de la rencontre des présidents des communes de la région de Morat. Il souligne deux points:

1) Les représentants des communes de la région de Morat ont l'impression que la Police cantonale n'est pas suffisamment présente et visible. Ils souhaitent que cela change.

2) L'appui des offices cantonaux est insuffisant; des communes souhaitent que cela change.

S. Moret, de l'Association Régionale du Lac, prend la parole et remercie l'ACLac pour le soutien annuel de l'ARL à raison de CHF 119'000.-. Il mentionne brièvement les efforts de restructuration en cours concernant le tourisme, avec pour objectif d'optimiser la collaboration.

C. Wieland remercie S. Moret pour le travail fourni ces dernières années.

PP prend la parole et salue les participantes et participants.

Au nom du comité, il salue Silvia Hyka, qui a pris ses fonctions au secrétariat de l'ACLac le 1^{er} mars, et il fait un résumé de sa carrière professionnelle. Il se réjouit de poursuivre l'agréable collaboration.

Ensuite, P. Pörner prend congé de Brigitte Lüthi, qui a dirigé le secrétariat de l'association pendant 21 ans et prendra sa retraite le 30 juin 2024. Il rappelle à quel point il était important pour lui de pouvoir bénéficier de son expérience et de ses connaissances lorsqu'il a été élu au comité en 2013.

Il se souvient que B. Lüthi avait déclaré une fois que son travail pour l'association était un «job de rêve», puisqu'elle avait pu travailler au domicile depuis son engagement en 2003.

Toujours prête à recueillir les besoins et préoccupations des communes et en gardant la vue d'ensemble, elle était une véritable encyclopédie grâce à ses souvenirs précis des affaires passées. Soigneuse et consciencieuse, elle était «tout simplement» bonne dans son travail. Il remercie B. Lüthi pour la manière dont elle a représenté l'association vers l'extérieur en lui donnant un visage, en se faisant beaucoup apprécier au-delà des limites du district grâce à sa fiabilité, sa compétence et son caractère agréable.

Finalement, P. Pörner présente des chiffres qui illustrent le travail de B. Lüthi: 21 années de travail pour l'association avec 6 présidents, 182 séances du comité, 25 assemblées des délégués et d'innombrables séances de toutes sortes de groupes de travail.

B. Lüthi remercie les membres actuels et passés du comité, les communes membres et toutes les personnes avec lesquelles elle a été en contact pendant son travail. Elle insiste sur le plaisir qu'elle a eu à son travail passionnant et varié pendant toutes ces années et sur le fait qu'elle a été consciente d'avoir beaucoup de chance de pouvoir travailler pour l'ACLac.

P. Pörner prend également congé de D. Volken, premier président du Comité pompiers Lac. D. Volken a déjà été actif au sein du groupe de travail Défense incendie Lac, chargé du regroupement des différents corps. Au nom du comité de l'ACLac, des communes membres et du corps SP Pompiers Lac, il le remercie et lui souhaite tout de bon pour l'avenir.

D. Volken explique brièvement les motifs de sa démission et remercie toutes les personnes avec lesquelles il a eu des contacts dans ses fonctions de membre du groupe de travail et de président du Comité pompiers Lac. Il remercie particulièrement le commandant de bataillon, le président de l'ACLac, le préfet et les membres du Comité pompiers Lac.

Finalement, P. Pörner prend également congé de D. Kohler, membre sortant du Comité pompiers Lac, pour le temps et l'énergie qu'il a consacrés à la défense incendie du district du Lac.

Plus personne ne demandant la parole et vu qu'il n'y a plus de questions, C. Wieland remercie la commune de Cressier pour la mise à disposition des locaux et pour l'apéritif, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette manifestation. Il clôt la partie formelle de l'assemblée des délégués.

Le président de l'assemblée des délégués

La teneuse du procès-verbal

Christoph Wieland
Préfet

Silvia Hyka
Responsable administrative